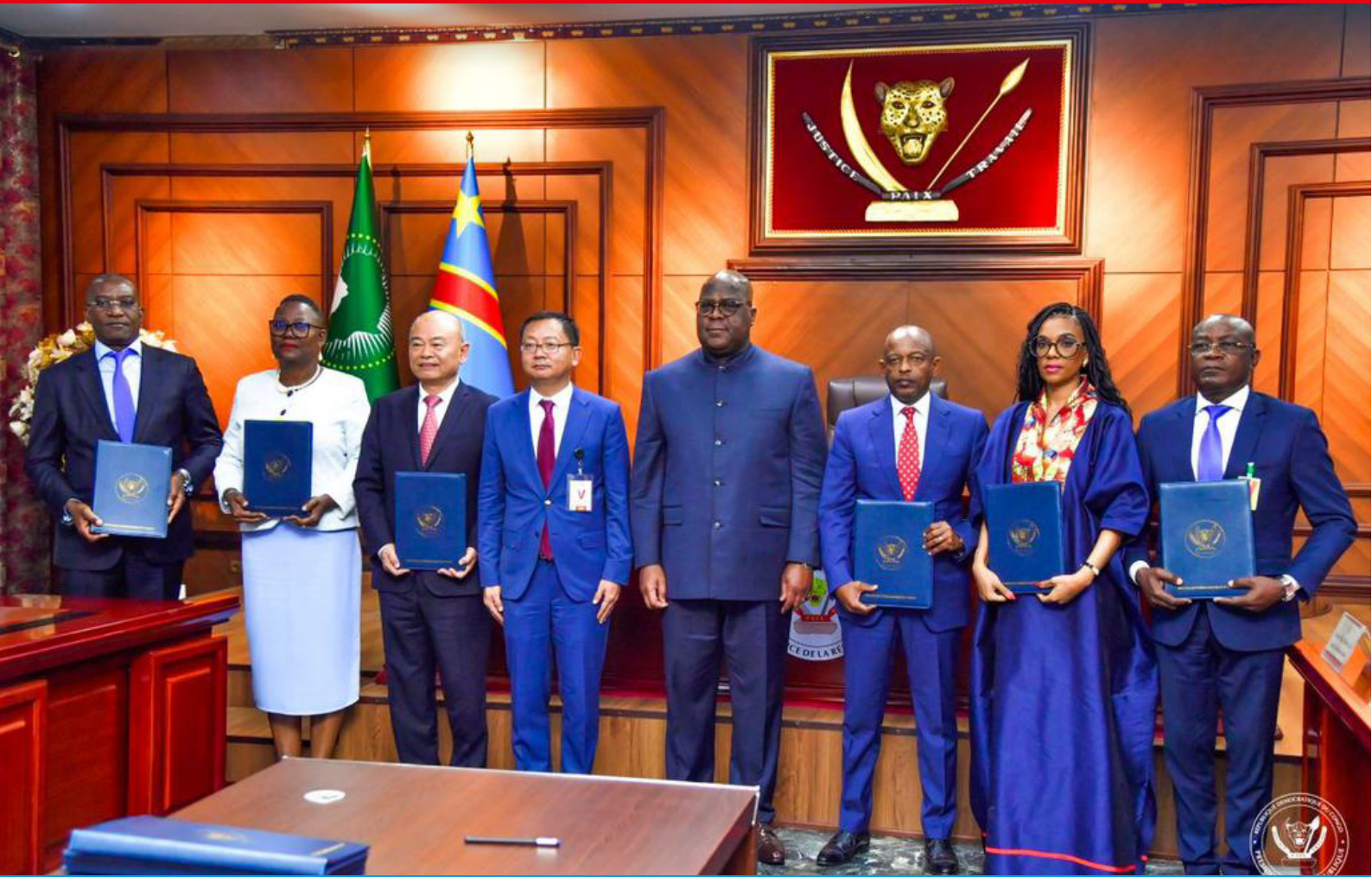


LE PEUPLE D'ABORD

Magazine Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales

N°
216



SIGNATURE DU 5^{ÈME} AVENANT AU « CONTRAT MINIER CHINOIS » EN PRÉSENCE DU PRÉSIDENT TSHISEKEDI



édité par la Cellule de Communication
N°216 DU 12 AU 18 MARS 2024
| Tél : +243 892 673 151



SOMMAIRE

- IL A DIT.....3
- L'ÉDITORIAL.....4
- Contrat chinois : signature du 5ème avenant.....6
- Le Président Tshisekedi a reçu des chefs coutumier.....7
- Le chef spirituel kimbanguiste reçu par le Chef de l'État.....10
- 129ème Conseil des ministres.....13
- Évolution du secteur de la formation professionnelle...21
- Plan stratégique de développement 2024- 2028.....23
- État et administration du territoire.....26
- Pour la protection de l'industrie locale.....29
- DNT de cœur avec les victimes des violences.....33
- La semaine du Président de la République.....34
- La revue de presse thématique.....36
- ANALYSE.....38



IL A DIT

« Mon gouvernement réitère le caractère non négociable de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RDC de même que le bien-être de ses populations. »

« En ma qualité de Commandant suprême de nos forces armées, je rassure, une fois de plus, qu'aucun effort ne sera ménagé pour obtenir le retrait des troupes rwandaises de notre territoire, l'éradication des groupes armés et la restauration de la paix dans toutes les zones en proie à l'instabilité. »

« Le gouvernement reste fermement attaché à la mise en application du plan de paix issu des processus de Nairobi et de Luanda, endossé par l'Union Africaine, et soutenu par les Nations Unies. Ce plan demeure la seule voie valable pour un règlement pacifique du conflit qui oppose notre pays à son agresseur : la République du Rwanda. »

« À ce jour, les forces de défense rwandaises continuent à opérer impunément et en violation du droit international sur notre sol — comme l'attestent les rapports des groupes d'experts de l'ONU sur l'insécurité à l'Est de la RDC ainsi que les clichés tirés des drones de la MONUSCO et des Forces Armées de la RDC. »

Félix-Antoine Tshisekedi
Tshilombo Réélu Président de la RDC.

L'EDITORIAL

KINSHASA, DE NOMBREUX DÉFIS À RELEVER !

C'est depuis le 1er juillet 1923 que Kinshasa existe comme ville en République démocratique du Congo. Kinshasa est devenue, depuis de nombreuses années, une Ville carrefour où se croisent toutes les cultures congolaises et celles des sujets expatriés ayant choisi le Congo comme deuxième patrie.

Avec près de 17 millions d'habitants, Kinshasa est la capitale de la RDC et la ville de tous les espoirs mais aussi celle de tous les défis.

Cent ans après sa création, Kinshasa s'apprête à vivre le troisième cycle des élections des gouverneurs et vice-gouverneurs.

Une épreuve qui s'annonce rude. Des candidatures se valent les unes des autres et chacun de leurs porteurs se veut l'homme par qui devra passer le salut.

Le salut, c'est ce qu'il faut à cette appelée à relever de nombreux défis : la salubrité, la sécurité, les embouteillages, etc.

De l'écoute des témoignages d'anciens habitants de Kinshasa au visionnage de vieilles vidéos de la ville, le constat est clair. Hier la ville était éclairée au point de retrouver une pièce d'argent qui tombe sur la chaussée. Une meilleure canalisation des eaux de pluie après cette intempérie. L'expression après la pluie vient le beau temps était d'application.

Et que dire de l'insécurité alimentée par les gangs de rues appelés Kuluna. Les communes de Kinshasa ne sont plus toutes des coins paisibles. Machettes et bouteilles cassées font concurrence aux enlèvements ainsi qu'aux embouteillages sans cause.

Voilà donc les nombreux défis auxquels doit s'attendre le nouveau premier citoyen de la ville de Kinshasa.

Miroir du pays de par son histoire et du fait d'être la principale porte d'entrée en République démocratique du Congo, Kinshasa doit relever tous ses défis. Pour y arriver, le prochain gouverneur ne doit pas être la cible de toutes les méchancetés du monde.

Bien au contraire, à ce jour, il faut une conjugaison d'efforts entre l'exécutif provincial, l'Assemblée provinciale, le gouvernement national, les leaders d'opinions et de tous les citoyens de Kinshasa. Cela aura pour bénéfice de changer les comportements qui alimentent l'insalubrité et les embouteillages, d'une part.

De mieux gérer la chose publique ainsi que les fonds alloués à la gestion de la ville province.

Erik Nyindu Kibambe





Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo,
Président de la République démocratique
du Congo

SIGNATURE DU 5^{ÈME} AVENANT AU « CONTRAT MINIER CHINOIS » EN PRÉSENCE DU PRÉSIDENT TSHISEKEDI

Le jeudi 14 mars à Kinshasa, le Chef de l'État Félix Tshisekedi a présidé la cérémonie de signature du contrat minier renégocié avec le Groupement des entreprises chinoises (GEC).

Il s'agit du 5^{ème} avenant de cette convention de collaboration, conclue en avril 2008, relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en République Démocratique du Congo (RDC).

L'amendement de ce contrat rétablit l'équilibre dans ce partenariat en le rendant gagnant-gagnant entre les deux parties.

Parmi les points d'accord figure la révision à la hausse du montant d'investissement pour les infrastructures (de 3,2 à 7 milliards USD).

« Cela représente la construction de plus ou moins 5 000 km de routes », a précisé Alexis Gisaro, Ministre d'État, ministre des Infrastructures et Travaux publics.

Cet avenant consacre aussi la participation de la République Démocratique du Congo (RDC) dans le capital de la Sino-Congolaise Hydroélectrique (SICOHYDRO) de Busanga (60% pour le GEC et 40% pour la RDC) et la répartition des actions



de la Sino-Congolaise des Mines (SICOMINES), 68% contre 32%, jusqu'au remboursement total des emprunts liés au Projet de coopération sino-congolais.

Par ailleurs, la Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES) va désormais commercialiser une partie de la production de SICOMINES à partir de cette année.

« Elle sera responsable de la vente de l'équivalent de 32 % de cette production » a indiqué André Wameso, Directeur de cabinet adjoint du Chef de l'État.

Cette cérémonie de signature a impliqué, pour la partie congolaise, les ministères des Infrastructures et Travaux publics, des Mines, du Budget ainsi que celui des Finances. La société China Railway Group Limited a représenté le GEC.

La RDC avait négocié, il y a 16 ans, un contrat avec le GEC prévoyant l'octroi de gisements de cobalt et de cuivre en échange de la construction des infrastructures. Ce partenariat avait abouti à la création de la société congolo-chinoise SICOMINES, représentée par la GECAMINES et le GEC.

En 2023, l'Inspection générale des finances (IGF) avait estimé dans une étude qu'il y avait, dans cette convention de collaboration, un important déséquilibre financier au détriment de la RDC.

Le Président Tshisekedi l'avait ainsi jugé défavorable aux intérêts congolais et avait demandé sa révision. Le Chef de l'État avait également abordé cette question avec son homologue chinois Xi Jinping lors de sa mission en Chine en mai 2023.

Carol Lumingu

LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI S'EST ENTRETENU AVEC LES CHEFS COUTUMIERS DES ESPACES GRAND BANDUNDU, GRAND KASAÏ ET GRAND KIVU

Le Président Félix Tshisekedi a échangé, jeudi à la Cité de l'Union africaine, avec les Chefs coutumiers des espaces Grand Bandundu, Grand Kasai et Grand Kivu sur la gestion des affaires coutumières et la situation sécuritaire en République Démocratique du Congo (RDC).

« Nous avons sollicité du Chef de l'État le détachement de nos prérogatives du ministère de l'Intérieur afin de créer un ministère propre aux Chefs coutumiers », a fait savoir Armand Ibanda, Chef coutumier du Grand Bandundu.

« Nous avons demandé au Président de la République de maximiser les efforts entrepris tout au long de son 1er mandat pour que la paix revienne définitivement dans l'Est et sur l'ensemble du pays », a dit de son côté Mwami Kabare du Grand Kivu, sur la crise sécuritaire dans la partie Est.

La situation sécuritaire à Kwamouth, dans la province du Kwango, a également été évoquée. Les Chefs coutumiers disent avoir proposé des solutions au Chef de l'État. « Etant autochtones, nous ne pouvons accepter de perdre notre terre », a déclaré Armand Ibanda, Chef coutumier de

l'espace Grand Bandundu.

Les notables et chefs coutumiers de l'espace grand Kasai avaient été conduits à cette audience par sa majesté Mfumu Difimba. En dehors des questions sécuritaires et coutumières, ces notables ont officiellement remis au Président Félix Tshisekedi tous les attributs du pouvoir ancestral provenant des 26 provinces de la République démocratique du Congo.

Pour rappel, ces symboles coutumiers devraient être remis au Chef de l'État lors de son investiture, le samedi 20 janvier 2024.

Les hôtes du Président de la République l'ont remercié d'avoir honoré l'autorité coutumière et lui ont remis officiellement des présents que toutes les provinces lui avaient envoyés.

Les Chefs coutumiers ont également profité de cette occasion pour féliciter le Chef de l'État pour sa brillante réélection à la tête du pays.

Pishou Makwela



LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A PARLÉ DE LA SITUATION SÉCURITAIRE DANS L'EST DE LA RDC AVEC LE MINISTRE D'ÉTAT BRITANNIQUE LORD BENYON

Le Président Félix Tshisekedi a échangé, le jeudi 14 mars à la Cité de l'Union africaine, avec une délégation britannique conduite par Richard Lord Benyon, ministre d'État de la Grande-Bretagne en charge des Affaires étrangères, de l'Environnement et du Climat.

La crise sécuritaire dans l'Est du pays était parmi les sujets abordés. « Nous voulons aider la République Démocratique du Congo (RDC) à trouver des solutions à cette situation terrible.

Nous allons utiliser tous les canaux de communication pour mettre un accent sur la paix en RDC », a déclaré Lord Benyon.

Par ailleurs, Lord Benyon a réitéré la volonté du Royaume-Uni de créer un partenariat mutuellement bénéfique avec la République Démocratique du Congo. Il a relevé le rôle crucial que jouent les ressources naturelles essentielles du Congo dans le développement d'une économie durable.

En tant que membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, membre de l'Union Européenne et un principal bailleur, le Royaume Uni appuie une RDC stable et vivant en paix avec ses voisins,



avec des institutions étatiques légitimes et efficaces qui soient au service des Congolais. D'après le chef de la diplomatie britannique, le souhait est de voir la RDC mener une croissance économique conduisant à une meilleure santé, éducation et conditions de vie pour tous les citoyens congolais.

Lors du deuxième Forum sur le commerce et l'investissement en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, organisé du 17 et 18 octobre 2023 à Londres (Grande-Bretagne) auquel le Président congolais Félix Tshisekedi avait pris part personnellement, le Premier ministre britannique Rishi Sunak avait fait savoir que la RDC contribue efficacement dans la transition mondiale vers l'objectif « zéro émission nette », lequel vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre aussi proche de 0.

Le Haut représentant du Chef de l'État, le professeur Serge Tshibangu et l'Envoyée du Président de la République en charge de la nouvelle économie du climat, Mme Stéphanie Mbombo, ont pris part à cette rencontre.

Pitshou MAKWELA

LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI MET EN GARDE LES CORRUPTEURS ET LES CORROMPUS



Le mardi 12 mars 2024 à la Cité de l'Union Africaine, le Président de la République, Félix Tshisekedi a échangé avec la ministre d'État, ministre de la Justice et garde des Sceaux Rose Mutombo Kiese, au sujet du comportement de différents députés provinciaux qui monneraient leurs voix auprès des candidats sénateurs et gouverneurs.

En sa qualité de Garant du bon fonctionnement des institutions, le Chef de l'État a demandé à Mme Mutombo d'échanger avec

le Procureur général près la Cour de cassation pour qu'il puisse attirer l'attention de différents procureurs généraux sur tous ces bruits de corruption.

« Cela doit s'arrêter. On ne peut pas continuer à accepter une telle corruption à ciel ouvert.

Il faut qu'il y ait des sanctions sévères pour tout celui qui sera attrapé en train de monner sa voix », a déclaré la ministre de la Justice. « Celui qui sera arrêté ne pourra que tirer les conséquences de son comportement », a-t-elle rajouté.

Initialement prévues respectivement pour le 31 mars et le 7 avril 2024, les élections des sénateurs ainsi que celles des gouverneurs et vice-gouverneurs de provinces ont été reportées de trois semaines. Le calendrier remanié, tel que publié par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), prévoit la tenue des sénatoriales le 21 avril prochain et le vote des gouverneurs et vice-gouverneurs le 28 du même mois.

Pitshou MAKWELA

TÊTE-À-TÊTE ENTRE LE PRÉSIDENT TSHISEKEDI ET SIMON KIMBANGU

LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A REÇU SA DIVINITÉ SIMON KIMBANGU KIANGANI

Le Président Félix Tshisekedi a échangé, le mercredi 13 mars à la Cité de l'Union africaine, avec sa divinité Simon Kimbangu Kiangani, Chef spirituel de l'Église kimbanguiste.

La situation sécuritaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) était parmi les sujets abordés.

« Je prie et invoque la miséricorde de Dieu pour que la paix revienne dans l'Est de la RDC », a déclaré Sa divinité Simon Kimbangu

Kiangani au sortir de cette audience.

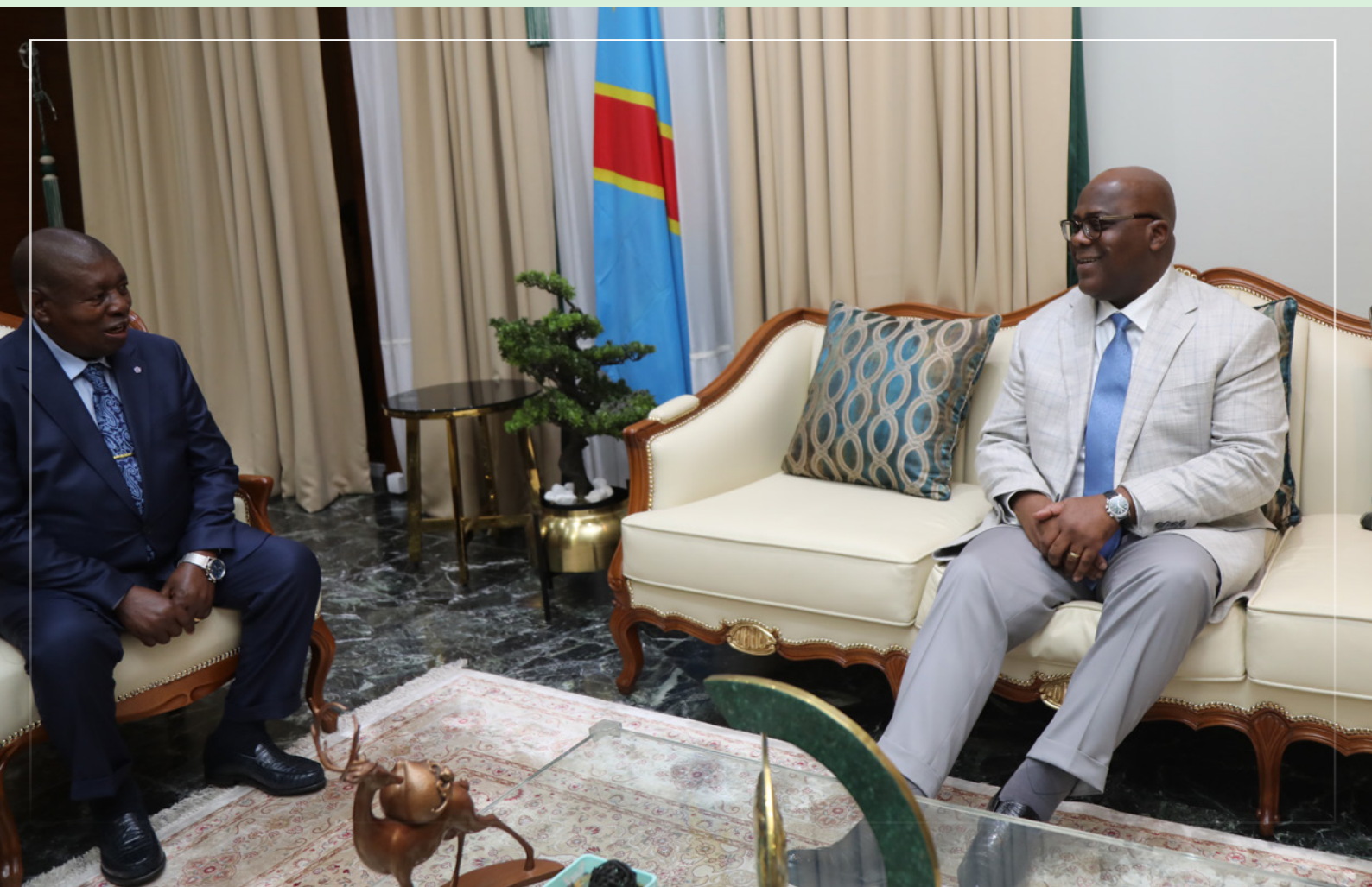
Il a invité en même temps tous les fidèles kimbanguistes au calme et à prier pour le pays.

Le Chef spirituel de l'Église Kimbanguiste a profité de cette occasion pour féliciter le Chef de l'État pour sa réélection à la tête du pays.

Il l'a aussi remercié pour la journée fériée du 06 avril qui, selon lui, est une reconnaissance des sacrifices du Prophète Simon Kimbangu pour l'éveil de la conscience africaine.

Pour rappel, la dernière rencontre entre le Chef de l'État et son hôte date du 1er décembre 2023, en période de la campagne électorale, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, accompagné de la Première Dame avait foulé le sol de la terre sainte de Nkamba.

Sandra Mbombo



LE CHEF DE L'ÉTAT FÉLIX TSHISEKEDI A ÉCHANGÉ AVEC UNE DÉLÉGATION DES ÉTUDIANTS DE HARVARD KENNEDY SCHOOL

Le Président Félix Tshisekedi a reçu, le mercredi 13 mars 2024 à la Cité de l'Union Africaine, une délégation d'une trentaine d'étudiants de Harvard Kennedy School (États-Unis d'Amérique) en visite d'immersion en République Démocratique du Congo (RDC). Ces derniers sont venus se faire une idée précise des potentialités et des défis du pays.

« Nous avons eu la chance de rencontrer le Président de la République afin de discuter des enjeux, des challenges et opportunités dont regorge le pays », a déclaré à la presse Daniel Saka Bumba, le chef de cette délégation dans laquelle on retrouve trois ressortissants de la RDC.

« Le Chef de l'État a été agréablement surpris de voir autant d'étudiants de diverses nationalités. Il a posé des questions sur les découvertes qu'ils ont faites et les échanges qu'ils ont pu avoir avec des partenaires privés et des membres du gouvernement », a-t-il rajouté.

Cette expédition est une initiative menée par des étudiants de l'Africa Caucus, une organisation d'Harvard dédiée à l'Afrique et qui vise à offrir aux participants une immersion totale dans la



réalité congolaise dans le cadre d'« Africa Policy Trek 2024 ».

Le programme Africa Policy Trek 2024 est riche et diversifié. Il comprend des rencontres avec des membres du gouvernement, des experts du développement, des leaders de la société civile et des entrepreneurs.

Durant leur séjour en RDC, ces étudiants de Harvard Kennedy School participeront également à des conférences, des ateliers et des visites de terrain.

129ème CONSEIL DES MINISTRES

RESTITUTION DES BARRAGES HYDRO-ÉLECTRIQUES À LA GECAMINES

Le Président Félix Tshisekedi a, lors de la 129ème session ordinaire du Conseil des ministres tenu le 15 mars à la Cité de l'Union Africaine, été saisi des difficultés éprouvées par

la Société Nationale d'Électricité (SNEL) dans la gestion de certains barrages hydroélectriques, particulièrement ceux lui confiés par le Gouvernement et qui comptent parmi les actifs de la Gécamines.

À titre illustratif, il a cité la gestion de la réhabilitation du barrage de Nzilo.

Cette situation est source de lourdes conséquences sur la fourniture en électricité aussi bien aux populations qu'aux entreprises minières opérant dans le champ de ce barrage.

Le Chef de l'État a chargé le Gouvernement, à travers la ministre d'État, ministre du Portefeuille et le ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité, chacun dans la limite de ses attributions, d'examiner les voies et moyens pour résoudre ce problème et de lui faire rapport dans les meilleurs délais.

Chris Mumpakani Atemvul

LE COUPLE PRÉSIDENTIEL A REHAUSSÉ DE SA PRÉSENCE LE 60^{ème} ANNIVERSAIRE DE ROLAND DALO

Plus qu'une célébration d'anniversaire, c'est une véritable cérémonie d'hommage sous forme de culte d'action de grâce qui a été rendue à l'apôtre Roland Dalo, visionnaire du Centre Missionnaire Philadelphie (CMP) et responsable de Dalo Ministries, à l'occasion de ses 60 ans au cours d'une réception privée, ce vendredi 15 juin 2024 à Kinshasa.

Parmi les invités triés sur le volet, il y a eu le Chef de l'État Félix Tshisekedi et la très distinguée Première Dame venus honorer celui qui est pour eux un conseiller spirituel, depuis de très nombreuses années alors que tous deux fréquentaient le Centre Missionnaire Philadelphie (CMP) créé le 24 février 2008.

Né en mars 1964 en République démocratique du Congo, Roland Dalo Luhata est marié à Madame Viviane Malemba et père de quatre filles. Converti au christianisme en 1985, il reçoit sa vocation en 1989. Il est diplômé en théologie de la East Africa School of Theology de Nairobi et du Centre International de Kinshasa en communication chrétienne.

Dans les années 2000, il assiste le pasteur Jacques André Vernaud du Centre Évangélique Francophone « La Borne » jusqu'à son départ pour aller fonder CMP. En 2016, le pasteur Dalo reçoit la



conviction de céder le leadership de l'église au pasteur Ken Luamba et au pasteur Athoms Mbumba, pour se consacrer exclusivement aux activités missionnaires de Dalo Ministries. Il est consacré comme apôtre en juillet 2019 par la communauté des Assemblées de Dieu au Congo (CADC).

Le pasteur Roland DALO a toujours été très concerné par le bien-être de sa Nation. Il n'a d'ailleurs pas hésité à plusieurs reprises à engager des prières collectives en faveur de la RDC et donné des messages prophétiques pour ce Pays.

Ce fût notamment le cas en juin 2023 au Palais du Peuple, lors de la cérémonie de clôture des 3 journées de prière pour la Nation organisées par le Centre missionnaire Philadelphie, en marge de la célébration du 63^{ème} anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo (RDC).

Il y a aussi sa mémorable

intervention, le 20 janvier 2024 au stade des Martyrs de la Pentecôte de Kinshasa, lors de sa prière éloquente à l'occasion de l'investiture pour le second mandat du Président de la République Félix Tshisekedi.

« Nous sommes fatigués des voleurs, fatigués de ceux qui s'enrichissent, de ceux qui ne voient que leurs intérêts ! Donnes-nous, Seigneur, des gens qui pensent au bonheur de ton peuple », avait-il prié, avant de bénir le nouveau quinquennat de Félix Tshisekedi. L'un des moments des plus émouvants pour l'homme de Dieu lors de la célébration de son soixantième anniversaire fût certainement celui de la diffusion surprise sur écran géant d'une bande annonce extraite du documentaire réalisé et produit avec la complicité de son épouse madame Viviane Dalo, dédié au parcours hors du commun de celui appelé affectueusement « Papa Dalo ».

Julie Tshienda Mwamba

COMPTE-RENDU DE LA CENT-VINGT-NEUVIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 15 mars 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix- Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la cent-vingt-neuvième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 15 mars 2024.

Trois (03) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
- II. Points d'information ;
- III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté essentiellement sur trois (03) points, à savoir :

1. De sa participation au 24ème Sommet ordinaire de la CEEAC
Le Président de la République a informé le Conseil qu'il a pris part, le 9 mars 2024 à Sipopo, en République de Guinée Équatoriale, à la 24ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Commission Économique des États de l'Afrique Centrale

(CEEAC) qui avait pour thème : « La CEEAC à la croisée des chemins : vers la consolidation de la réforme pour relever le défi de l'intégration régionale en Afrique centrale ».

La Conférence s'est félicitée de la mise en œuvre des réformes décidées lors des précédents Sommets, ceci en vue d'aboutir à une plus grande intégration et interconnexion des États de la région de l'Afrique Centrale. Elle a également loué le dynamisme retrouvé de cette Communauté régionale, à travers la participation des États membres, particulièrement ceux faisant l'objet de situations politiques et sécuritaires qui nécessitent une attention particulière de ladite Communauté.

À ce propos, la Conférence n'a pas manqué de saluer notre pays, pour son engagement, et surtout, pour la réussite des élections générales de décembre 2023 qui ont pris cours dans un contexte dominé par la crise sécuritaire et humanitaire prévalant dans la partie Est de notre territoire.

Condamnant l'activisme des groupes armés y sévissant, les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC ont témoigné de leur solidarité au peuple Congolais et ont appelé, pour ce

qui est de l'agression rwandaise, au strict respect des engagements pris dans le cadre de la Feuille de route de Luanda.

Vu l'importance que revêt cette Communauté dans nos rapports au monde extérieur, particulièrement sur le plan continental et international, le Président de la République a exhorté le Gouvernement à renforcer leur synergie en vue de préserver la place de choix que nous occupons au sein de cette organisation.

2. De la restitution des barrages hydroélectriques à la Gécamines
Le Président de la République a été saisi des difficultés éprouvées par la Société Nationale d'Électricité dans la gestion de certains barrages hydroélectriques, particulièrement ceux lui confiés par le Gouvernement et qui comptent parmi les actifs de la Gécamines. Il a cité, à titre d'exemple, la gestion de la réhabilitation du barrage de Nzilo.

Cette situation est source de lourdes conséquences sur la fourniture en électricité aussi bien aux populations qu'aux entreprises minières opérant dans le champ de ce barrage.

Il a chargé le Gouvernement, à

travers la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille et le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité, chacun dans la limite de ses attributions, d'examiner les voies et moyens pour résoudre ce problème et de lui faire rapport dans les meilleurs délais.

3. De la nécessité de créer des droits miniers et de carrières pour tous les rejets des mines des sociétés minières du Portefeuille Des sociétés minières du Portefeuille semblent être encouragées à poursuivre la pratique qui consiste à geler les substances minérales issues des rejets, autrement appelées « remblais », situées dans les périmètres couverts par des permis d'exploitation (PE) ou des autorisations d'exploitation de carrière permanente (AECPP) au mépris de la Loi n°18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier.

Face à cette situation, le Président de la République tient à capitaliser la valeur économique potentielle qui existe dans les rejets des mines (les stériles ou le remblai) et qui pourrait aisément servir à relancer ou à accroître la production minière de notre pays en vue de rapporter à l'Etat des recettes substantielles pour son développement économique et social.

Cependant, l'absence continue de droits miniers couvrant l'intégralité des rejets des mines des sociétés du Portefeuille aurait tendance à favoriser la fraude en cas d'exploitation clandestine, de cession d'actifs et/ou la non prise en compte de la valeur des rejets

dans le capital social de sociétés communes.

Par conséquent, seule une transparence totale en la matière pourrait venir à bout du phénomène.

Ceci, en créant notamment des droits miniers (PER) sur lesdits rejets auxquels s'ajouterait l'élaboration d'un répertoire complet et actualisé de façon récurrente, par le Cadastre minier (CAMI), en vue de permettre à l'Etat Congolais d'élargir l'assiette des profits de l'exploitation des substances minérales aux rejets.

C'est pourquoi, il a chargé la Ministre des Mines de veiller à la prise en compte de ce potentiel économique qui devra se concrétiser par un suivi transparent et réglementé de l'exploitation de ces rejets, et d'instruire le CAMI de contacter les différentes sociétés concernées en vue de créer des droits miniers sur tous les rejets des sites miniers de la République.

Intervention du Premier Ministre : Dans la suite de la communication du Président de la République, Chef de l'Etat, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a axé son intervention sur trois (03) points : Primo.

L'accélération du processus d'extension du programme de la Couverture Santé Universelle dans les 26 provinces.

Le Premier Ministre, en sa qualité de Vice-Président du Comité de pilotage du Conseil National de la Couverture Santé Universelle, a fait le point de l'implantation de cette réforme, au cours d'une

réunion, avec les membres du Gouvernement concernés ainsi que le Coordonnateur du Conseil National de la Couverture Santé Universelle.

Dans sa phase opérationnelle qui a débuté avec la gratuité de la maternité, le résultat est plutôt satisfaisant. Ils ont dégagé, au terme de la réunion, le principe de la progressivité dans l'extension du Programme aux provinces avec une priorité pour les membres des Forces Armées, de la Police et des services de sécurité.

En ce qui concerne la demande d'extension du Président de la République, la gratuité de la maternité devrait passer de 5 à 12 provinces d'ici au mois d'avril prochain et que le reste des provinces seront concernées d'ici à la fin de l'année.

En outre, le Gouvernement travaille à la mise en place de l'obligation individuelle de l'assurance maladie et des mécanismes innovants de financement de la Couverture Santé Universelle.

Secundo. L'examen du cadre macroéconomique. Le Premier Ministre a présidé, le 13 mars 2024, la réunion hebdomadaire du Comité de conjoncture économique pour suivre de près l'évolution des principaux agrégats de l'économie nationale afin de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique.

La situation sur le marché des changes nécessite, en effet, une politique monétaire restrictive devant contribuer à l'appréciation

du Franc Congolais par rapport au Dollar américain.

Il s'agit d'appliquer notamment les mesures suivantes :

- a. l'obligation de payer les droits, taxes, redevances et factures des entreprises et services publics en Franc Congolais à partir du 1er avril 2024 y compris l'installation des terminaux dans les supermarchés ;
- b. la poursuite du processus de dédollarisation de l'économie nationale ;
- c. la poursuite de la politique de diversification de l'économie nationale et
- d. la finalisation des réformes entreprises par la Banque Centrale du Congo en matière de paiement.

Dans cet élan, pour contenir les pressions macroéconomiques actuelles, la poursuite d'une politique budgétaire prudentielle pour préserver la viabilité budgétaire et la qualité des dépenses publiques s'impose.

Le Gouvernement s'emploie à rationaliser ses dépenses en priorisant les dépenses sociales incompressibles afin de préserver le pouvoir d'achat de la population, d'une part et d'autre part, les dépenses sécuritaires et de souveraineté pour imposer l'autorité de l'Etat dans la partie orientale du pays.

Enfin, le Premier Ministre a aussi fait part de sa réunion avec les Députés du Caucus du Haut-Uélé pour échanger sur la situation générale de la province, particulièrement dans le volet infrastructure avec l'effondrement de quelques édifices.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a passé en revue l'état et l'administration du territoire national qui restent globalement calmes et dominés par la poursuite des opérations militaires dans le cadre de l'état de siège en provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

L'état d'esprit de la population demeure calme, et a été notamment marqué par :

- Accueil favorable de l'ensemble de l'opinion nationale suite à la position du Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine identifiant le mouvement terroriste M23 aux groupes armés négatifs FDLR et ADF/MTM ;
- Réactions en sens divers de l'opinion suite à une série d'Arrêts rendus par la Cour Constitutionnelle à son audience publique du mardi 12 mars 2024 concernant les recours en contestation des résultats des élections législatives nationales.

En rapport avec le Plan de désengagement de la MONUSCO, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a fait le point de la réunion tenue le 14 mars 2024 à Kinshasa devant les principaux Etats contributeurs et d'autres organismes internationaux (USA, Grande-Bretagne, France, Suisse, Italie, Allemagne, Japon, UE, JICA, BAD, PAM, OICHA) et en présence des Experts du Gouvernement de la République.

Il a rapporté que la MONUSCO a présenté son évaluation des

actions menées sur terrain, lors du lancement du plan de désengagement à la base de Kamanyola de la Police Nationale Congolaise. Face à la nature des contraintes, elle a exprimé aux Etats contributeurs la nécessité d'un budget additionnel.

De son côté, le Gouvernement a réitéré sa détermination à assumer ses responsabilités dans l'exécution de la Feuille de route arrêtée de commun accord avec la MONUSCO.

Quant aux Etats contributeurs, ils ont exprimé leur disponibilité à accompagner le Gouvernement.

Par ailleurs, la situation aux frontières, la criminalité et le banditisme ont aussi fait l'objet du rapport du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, et le Conseil en a pris acte.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a passé en revue la situation sécuritaire à l'Est du pays qui est marquée par une complexité et une persistance des attaques perpétrées par la coalition M23/RDF sur nos positions le long des axes Rwindi et Katanda dans le Nord-Kivu.

Face à cette menace persistante, nos Forces Armées sont engagées dans la contre-offensive et la reprise de l'initiative en vue de restaurer l'autorité de l'Etat et de garantir la sécurité de nos concitoyens.

Il a soutenu que des succès significatifs ont été remportés, comme en témoigne la

destruction d'un drone de reconnaissance ennemi près de la position de la 32ème Brigade de Réaction Rapide, ainsi que les pertes importantes infligées à l'ennemi lors de son repli de Kalembe vers Kashuga. Ces actions ont affaibli la menace pesant sur Pinga et le centre de Masisi.

A l'Ouest, une accalmie relative résultant des actions efficaces des Forces de Défense et de Sécurité contre les Mobondo a été observée.

Sur tous les fronts, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo demeurent résolument engagées dans leur mission de pacification de toutes les poches concernées à travers le territoire national.

Le Conseil a pris acte de ce rapport. II.3. Processus de finalisation du Plan Stratégique de Développement 2024-2028 La Ministre d'Etat, Ministre du Plan a présenté le rapport sur le processus de finalisation du Plan Stratégique de Développement (PNSD) 2024-2028.

Elle a indiqué que ce document tient à sortir notre pays de son sentier de croissance actuel et a l'ambition de faire de lui un Pays à Revenu Intermédiaire de la Tranche Inférieure (PRITI) à l'échéance de 2030.

Tirant les leçons de la mise en œuvre du PNSD 2019-2023, le présent Plan en cours de finalisation introduit les innovations suivantes :

a) Un choix clair de la trajectoire de développement a été opéré, tout en indiquant les réformes

requis pour permettre à notre économie de changer de sentier de croissance ;

b) Des domaines de concentration du Plan ont été identifiés pour éviter l'éparpillement des efforts, ainsi que les secteurs concernés dans chacun des domaines de manière à garantir la cohérence intersectorielle ;

c) La nécessité d'aligner les Budgets annuels sur les priorités stratégiques du PNSD a été renforcée ;

d) Tous les programmes du Gouvernement (PDL-145T, INGA 3, port en eaux profondes de Banana, gratuité de l'enseignement, CSU, etc.) ont été intégrés dans le Plan ;

e) Le dispositif de suivi-évaluation du PNSD a été renforcé par la mise en place d'un véritable processus PPBSE.

La Ministre d'Etat, Ministre du Plan a souligné que le PNSD 2024-2028 a retenu quelques programmes structurants, notamment dans les secteurs agricole, mines-hydrocarbures, industriel, sociaux, infrastructures, sécuritaire et rural.

Enfin, concernant les étapes finales de finalisation du document du PNSD 2024-2028, des consultations seront organisées dès la semaine prochaine avec des parties prenantes clés, dont les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) et les Ministères impliqués dans le processus de diversification de l'économie nationale.

Ces consultations permettront notamment de garantir l'appropriation des priorités nationales planifiées dans le

nouveau PNSD.

Après cette phase de consultations, il sera organisé les ateliers de validation du PNSD 2024-2028 qui connaîtront la participation de toutes les parties prenantes.

Ce qui permettra de boucler ce processus au plus tard le 30 mars 2024.

Par ailleurs, il est proposé que le PNSD 2024-2028 soit introduit au Parlement au moment du débat sur l'orientation budgétaire (vers juin 2024) après son adoption par le Gouvernement qui pourrait se faire au plus tard en avril 2024.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Etat d'avancement du processus de réhabilitation des infrastructures et de l'équipement de la SNCC SA et de l'ONATRA sur fonds de la Redevance Logistique Terrestre (RLT) Le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement a présenté aux membres du Conseil les avancées enregistrées dans le secteur des transports ferroviaire et par voie d'eau, au cours de l'année 2023 et en ce début de 2024, grâce à la redevance logistique terrestre (RLT) au bénéfice de ces deux sociétés précitées avant de dresser des perspectives pour les prochains mois.

En ce qui concerne l'ONATRA, les ressources de la RLT l'ont permis d'accélérer les travaux d'aménagement des quais et terminaux, tout en renforçant son équipement dans le cadre du projet de port de Matadi pour

faciliter une meilleure circulation des personnes et des biens dans cet espace, tout en ayant des aires dégagées pour décharger les marchandises importées.

Il est prévu la démolition et le bétonnage des espaces magasins ainsi que la construction d'une route de contournement et d'un bâtiment administratif hébergeant tous les services commis au port.

En outre, il y a la réalisation des travaux de réhabilitation du tronçon de la voie ferrée Kasangulu-Kimwenda, après la destruction des ouvrages d'art du fait des pluies diluviennes de septembre-octobre 2023. Ils ont ainsi permis, à nouveau, la reconnexion de la voie. Le premier train expérimental composé de douze (12) wagons, dont deux (2) chargés d'herbicides et équipements de santé, avait quitté Kinshasa le 19 février 2024 à destination de Matadi.

Quant à la SNCC, les fonds issus de la RLT ont été essentiellement affectés en 2023 à l'achat notamment de vingt-deux (22) voitures à voyageurs neuves, vingt (20) locomotives dont seize (16) Diesel électriques et quatre (4) Diesel hydrauliques, l'acquisition d'outils pour la maintenance des locomotives, l'achat de 1.548 tonnes de rails, 29.630 traverses et éléments divers de fixation.

A ce jour, d'autres projets sont en phase d'exécution tels que l'acquisition de 90 kms de matériel pour la jonction Likasi-Fungurume, l'achat de cinq (5) locomotives Diesel électriques de ligne, l'acquisition de 30.000 traverses métalliques neuves et

éléments divers de fixation.

En termes de perspectives, plusieurs actions sont alignées pour 2024.

Elles Par ailleurs, le Conseil a été informé de la reconduction de l'Arrêté interministériel instituant la perception de la RLT pour une période de deux ans à dater de mai 2024.

Cette étape a été franchie, après concertation avec la Fédération des Entreprises du Congo qui, a accepté le principe pour avoir constaté une nette amélioration dans la gestion de la collecte de la RLT, laquelle ressource devra permettre à notre pays de faire face aux défis de son développement, notamment en ce qui concerne l'importance du rail et des ports.

En concluant son intervention, le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement est aussi revenu sur la situation qui prévaut au sein de la société Transco spécifiquement en ce qui concerne l'approvisionnement en carburant par la société Cobil SA.

Le Président de la République a chargé la Vice-Ministre des Finances à travailler étroitement avec le Ministre sectoriel précité en vue de trouver une solution rapide et de ne pas handicaper les activités de cette entreprise d'intérêt national.

Le Conseil a pris acte de rapport. II.5. Trois notes d'information du secteur de l'industrie Le Ministre de l'Industrie a présenté aux membres du Conseil, trois notes d'information relevant de son secteur.

La première a concerné la présentation sommaire de l'étude sur le positionnement de notre pays dans la chaîne de valeur mondiale des batteries, des énergies renouvelables et des voitures électriques.

Cette étude menée par le Cabinet BICOTIM aborde plusieurs conditions socio-économiques susceptibles de booster l'industrie Congolaise de la batterie.

Elle démontre que le développement de la chaîne de valeur de la Batterie, des énergies renouvelables et de véhicules électriques est une opportunité d'industrialiser le pays en prenant la ville de Kamina comme point de départ au regard de ses atouts géographiques, des infrastructures existantes, de sa position centripète par rapport aux différentes sources d'approvisionnement des métaux qui entrent dans la composition des batteries électriques, de sa proximité avec deux potentielles centrales hydroélectriques et sa traversée par la Route Nationale numéro 1.

Cette étude débouche principalement sur ce qui sera appelé : « Programme National de développement de la chaîne de valeurs des métaux de la Transition Énergétique » dont le Conseil Congolais de la Batterie aura le lead, sous l'autorité des Ministères sectoriels impliqués notamment les Mines, les Ressources Hydrauliques et l'Électricité, les Infrastructures, les Finances, l'Industrie, l'Environnement, etc.

Il a sollicité du Conseil des Ministres la Convocation d'un

cadre d'échange format atelier d'immersion pour que chacun des secteurs s'imprègne de cette vision qui découle des six piliers du programme de gouvernance du Président de la République pour ce quinquennat.

La deuxième note a porté sur la nécessité d'un audit technique (mécanique et électrique), à court terme, pour mieux préparer la reprise de la production dans le cadre de la relance de Cimenterie Nationale (CINAT).

Les préalables de cette opération ont été examinés à cette occasion. La troisième et dernière note d'information s'est penchée sur le projet de la Cimenterie de MAIKO et la protection de l'industrie locale des carreaux et des faïences.

Au sujet de la Cimenterie de Maiko, le Ministre de l'Industrie a sollicité du Gouvernement l'autorisation de prendre un Arrêté pour le suivi de l'exécution de ce projet par un Comité Technique à mettre à place. Car, il a été décidé qu'une Zone Economique Spéciale soit implantée dans l'espace industriel de Maiko qui comprendra définitivement la Cimenterie, la Centrale hydroélectrique de 20 MW et la Zone Economique Spéciale.

Sur l'autre volet, il a soutenu l'Arrêté pris par son collègue du Commerce Extérieur dans le but de protéger l'industrie locale et ainsi de freiner le phénomène de dumping organisé à partir de la frontière de Lufu et qui perturbe fortement le marché, principalement dans la partie Ouest de la République

Démocratique du Congo. L'appui du Gouvernement a été sollicité pour la protection de l'industrie locale et particulièrement l'implication du Ministère des Finances, par ses services attitrés opérant aux frontières au Kongo Central, et d'initier des mesures coercitives pour stopper ce phénomène.

II.6. Deux n o t e s d'information du secteur de la formation professionnelle La Ministre de la Formation Professionnelle et Métiers a présenté deux notes d'information relative : (i) au niveau d'avancement des travaux sur le développement du Cadre National des Qualification et des Certifications (CNQC) en République Démocratique du Congo ; (ii) et à la Stratégie sectorielle de la Formation Professionnelle et d'Apprentissage des Métiers.

Abordant la première note, elle a évoqué le Décret n°23/120 du 23 novembre 2023 portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement Public dénommé « Autorité Congolaise de Régulation des Certifications et Qualifications Professionnelles » qui a, dans ses attributions, la mise en œuvre du Cadre National des Qualifications et des Certifications en RDC.

En attendant la matérialisation de la structure ainsi créée, son Ministère, en collaboration avec la Fondation Européenne pour la Formation, dans son projet African Continental Qualification Framework et la participation intéressée de la Fédération des Entreprises du Congo, a organisé un séminaire

du 05 au 06 mars 2024 à Kinshasa sur le thème : « Développer le Cadre National des Qualifications et des Certifications (CNQC) de la République Démocratique du Congo ».

A ce jour, tous les experts ayant pris part à ce séminaire sont outillés pour contribuer efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre du Cadre National des Qualifications et Certifications (CNQC) en respectant toutes les différentes étapes contenues dans la Feuille de Route.

Dans sa deuxième note d'information, la Ministre de la Formation Professionnelle et Métiers a indiqué que la Stratégie sectorielle nationale propose une approche interministérielle placée sous la direction de son Ministère, conformément aux attributions dévolues à chaque Ministère du Gouvernement dans l'Ordonnance Présidentielle n°22/003.

L'objectif principal de cette stratégie est de dynamiser un secteur qui doit être renforcé par l'élargissement de l'offre de formation dans le secteur public, tout en valorisant les initiatives actuellement morcelées du secteur privé et informel.

Elle est fondée sur cinq axes stratégiques, à savoir :

- a. Assurer l'accès et l'équité dans la formation professionnelle ;
- b. Promouvoir des parcours efficaces d'apprentissage des compétences tout au long de la vie ;
- c. Améliorer la qualité et la

pertinence de la formation et de la certification professionnelles ;
d. Améliorer l'employabilité (accès à l'emploi et à l'auto-emploi) ;
e. Améliorer la gouvernance sectorielle.

L'impact de cette stratégie devra être déterminé par l'efficacité de sa mise en œuvre et par la synergie entre tous ses axes. Le Conseil a pris acte de ces deux notes d'information.

II.7. Campagne sur l'initiation à la Nouvelle Citoyenneté Le Ministre de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale a informé le Conseil du lancement imminent de la Campagne sur l'initiation à la Nouvelle Citoyenneté.

Il a indiqué qu'elle sera une mutualisation d'efforts avec les Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique et de la Communication et Médias pour sensibiliser, former et éduquer les Citoyens en vue d'avoir des Congolais qui n'auront pas que la nationalité comme patrimoine, mais aussi une culture de valeurs dignes d'un Citoyen pour le développement intégral du pays.

Ainsi, plusieurs activités seront réalisées notamment la distribution de manuels dans les écoles primaires et secondaires ainsi que dans les associations; la diffusion des spots en rapport avec l'Initiation à la Nouvelle Citoyenneté ; et la sensibilisation dans les médias.

Les manuels dont question sont constitués notamment des modules de formation, d'un

guide d'Initiation à la Nouvelle Citoyenneté, des spots éducatifs et d'un manuel illustré traduit en quatre langues : « Avec vous, jeunes citoyens, pour un Congo uni » destiné aux plus jeunes.

En termes d'objectifs poursuivis, il sera question de sensibiliser les Congolais de la nécessité d'une prise de conscience globale sur le besoin du changement de mentalités, de rappeler les bonnes manières aux citoyens, et de renforcer le civisme auprès de la population.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.8. Stabilisation des prix des produits de base dans les zones touchées par l'insécurité Au regard de la persistance des conflits dans l'Est du pays qui entravent l'approvisionnement en produits de base dans les provinces touchées (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri), le Ministre de la Décentralisation, faisant l'intérim du Ministre de l'Economie Nationale, a évoqué les effets néfastes des conflits qui précarisent davantage les populations affectées par l'insécurité.

Il a encouragé le Gouvernement à formuler une réponse économique en appui aux efforts diplomatiques et militaires déjà déployés en vue de soulager les difficultés que rencontrent les populations de cette partie du pays.

Le Conseil a été informé des contours généraux de l'intervention économique du Gouvernement pour stabiliser les prix dans les zones sous

conflits armés et sécuriser leur approvisionnement en denrées de base.

Dans cette perspective, il a été lancé les travaux techniques, conjointement avec le Ministère des Finances, pour définir les modalités d'une intervention en faveur de l'approvisionnement et la stabilisation des prix dans l'Est du pays.

Un dossier détaillé sera présenté au Conseil des Ministres au terme des travaux de cette Commission. Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté les relevés des décisions prises lors de la 128^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du 08 mars 2024.

Commencée à 13h33', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 16h35'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

LPDA
LISEZ
ET FAITES
LIRE

LE CHEF DE L'ÉTAT A ÉVOQUÉ SA PARTICIPATION AU 24^{ÈME} SOMMET ORDINAIRE DE LA CEEAC

Le Président Félix Tshisekedi a, à l'occasion du dernier Conseil des ministres, informé les membres du gouvernement qu'il a pris part, le 9 mars 2024 à Sipopo, en République de Guinée Équatoriale, à la 24^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Commission Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Cette rencontre avait pour thème : « La CEEAC à la croisée des chemins : vers la consolidation de la réforme pour relever le défi de l'intégration régionale en Afrique centrale ».

La Conférence s'est félicitée de la mise en œuvre des réformes décidées lors des précédents sommets, ceci en vue d'aboutir à une plus grande intégration et interconnexion des États de la région de l'Afrique Centrale.

Elle a également loué le dynamisme retrouvé de cette Communauté régionale, à travers la participation des États membres, particulièrement ceux faisant l'objet de situations politiques et sécuritaires qui nécessitent une attention particulière de ladite Communauté.

À ce propos, fait savoir le Chef de l'État, la Conférence n'a pas manqué de saluer notre pays, pour son engagement, et surtout pour la réussite des élections

générales de décembre 2023, organisées en pleine crise sécuritaire et humanitaire dans la partie Est du pays.

Condamnant l'activisme des groupes armés y sévissant, les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC ont témoigné de leur solidarité au peuple congolais et ont appelé, pour ce qui est de l'agression rwandaise, au strict respect des engagements pris dans le cadre de la Feuille de route de Luanda.

Vu l'importance que revêt cette Communauté dans les rapports entre la RDC et le monde extérieur, particulièrement sur le plan continental et international, le Président Tshisekedi a exhorté le gouvernement à renforcer leur synergie en vue de préserver la place de choix qu'occupe le Congo au sein de cette organisation.

Guillaume MODIMOLA



FORMATION PROFESSIONNELLE : LA MINISTRE DE TUTELLE A FAIT LE POINT DE L'ÉVOLUTION DE SON SECTEUR



Lors du dernier Conseil des ministres, la ministre de la Formation professionnelle et Métiers a présenté deux notes d'information aux membres du gouvernement.

La première était relative au niveau d'avancement des travaux sur le développement du Cadre national des qualifications et des certifications (CNQC) en République Démocratique du Congo (RDC). La seconde était liée à la Stratégie sectorielle de la Formation professionnelle et d'Apprentissage des métiers.

Abordant la première note, elle a évoqué le Décret n°23/120 du 23 novembre 2023 portant création, organisation et fonctionnement d'un Établissement public dénommé « Autorité congolaise de régulation des certifications et qualifications professionnelles » qui a, dans ses attributions, la

mise en œuvre du CCNQ.

En attendant la matérialisation de la structure ainsi créée, son ministère, en collaboration avec la Fondation européenne pour la Formation, dans son projet African Continental Qualification Framework et la participation intéressée de la Fédération des Entreprises du Congo, a organisé un séminaire du 05 au 06 mars 2024 à Kinshasa sur le thème : « Développer le CNQC de la RDC ».

A ce jour, tous les experts ayant pris part à ce séminaire sont outillés pour contribuer efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre du CNQC en respectant toutes les différentes étapes contenues dans la Feuille de route.

Dans sa deuxième note d'information, la ministre de la Formation professionnelle et

Métiers a indiqué que la Stratégie sectorielle nationale propose une approche interministérielle placée sous la direction de son ministère, conformément aux attributions dévolues à chaque ministère du gouvernement dans l'Ordonnance présidentielle n°22/003.

L'objectif principal de cette stratégie est de dynamiser un secteur qui doit être renforcé par l'élargissement de l'offre de formation dans le secteur public, tout en valorisant les initiatives actuellement morcelées du secteur privé et informel.

Elle est fondée sur cinq axes stratégiques, à savoir : assurer l'accès et l'équité dans la formation professionnelle ; promouvoir des parcours efficaces d'apprentissage des compétences tout au long de la vie ; améliorer la qualité et la pertinence de la formation et de la certification Professionnelles ; améliorer l'employabilité (accès à l'emploi et à l'auto-emploi) ; améliorer la gouvernance sectorielle.

L'impact de cette stratégie devra être déterminé par l'efficacité de sa mise en œuvre et par la synergie entre tous ses axes.

Le Conseil des ministres a pris acte de ces deux notes d'information.

Carol Lumingo

RESTITUTION DES BARRAGES HYDRO- ÉLECTRIQUES À LA GECAMINES

Le Président Félix Tshisekedi a, lors de la 129ème session ordinaire du Conseil des ministres tenu le 15 mars à la Cité de l'Union Africaine, été saisi des difficultés éprouvées par la Société Nationale d'Électricité (SNEL) dans la gestion de certains barrages hydroélectriques, particulièrement ceux lui confiés par le Gouvernement et qui comptent parmi les actifs de la Gécamines.

À titre illustratif, il a cité la gestion de la réhabilitation du barrage de Nzilo.

Cette situation est source de lourdes conséquences sur la fourniture en électricité aussi bien aux populations qu'aux entreprises minières opérant dans le champ de ce barrage.

Le Chef de l'État a chargé le Gouvernement, à travers la ministre d'État, ministre du Portefeuille et le ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité, chacun dans la limite de ses attributions, d'examiner les voies et moyens pour résoudre ce problème et de lui faire rapport dans les meilleurs délais.

Chris Mumpakani Atemvul



PROCESSUS DE FINALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2024-2028



La ministre d'État et ministre du Plan Judith Suminwa Tuluka a présenté à la cent-vingt-neuvième réunion du Conseil des ministères le rapport sur le processus de finalisation du Plan Stratégique de Développement (PNSD) 2024-2028.

Sortir la République Démocratique du Congo de son sentier de croissance actuel et faire d'elle un Pays à Revenu Intermédiaire de la Tranche Inférieure (PRITI) à l'échéance de 2030, est l'objectif que poursuit ledit.

Tirant les leçons de la mise en œuvre du PNSD 2019-2023, le présent Plan en cours de finalisation introduit quelques innovations, notamment un choix clair de la trajectoire de développement opérée, tout en indiquant les réformes requises pour permettre à l'économie congolaise de changer de sentier de croissance.

Des domaines de concentration du Plan ont été identifiés pour éviter l'éparpillement des efforts, ainsi que les secteurs concernés dans chacun des domaines de manière à garantir la cohérence intersectorielle.

Dans la même logique, la nécessité d'aligner les Budgets annuels sur les priorités stratégiques du PNSD a été renforcée.

Tous les programmes du Gouvernement (PDL-145T, INGA 3, port en eaux profondes de Banana, gratuité de l'enseignement, CSU, etc.) ont été intégrés dans le Plan.

Le dispositif de suivi-évaluation du PNSD a été renforcé par la mise en place d'un véritable processus PPBSE.

La ministre d'État, ministre du Plan renseigne en outre que le PNSD 2024-2028 a retenu quelques programmes structurants, notamment dans les secteurs de l'Agriculture, des mines, des hydrocarbures,

de l'industrie, du social, des infrastructures, sécuritaire et rural.

Enfin, concernant les étapes finales de finalisation du document du PNSD 2024-2028, des consultations seront organisées dès la semaine prochaine avec des parties prenantes clés, dont les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les Ministères impliqués dans le processus de diversification de l'économie nationale.

Ces consultations permettront notamment de garantir l'appropriation des priorités nationales planifiées dans le nouveau PNSD.

Après cette phase de consultations, il sera organisé des ateliers de validation du PNSD 2024-2028 qui connaîtront la participation de toutes les parties prenantes. Ce qui permettra de boucler ce processus au plus tard le 30 mars 2024.

Par ailleurs, il est proposé que le PNSD 2024-2028 soit introduit au Parlement au moment du débat sur l'orientation budgétaire (vers juin 2024) après son adoption par le Gouvernement qui pourrait se faire au plus tard en avril 2024.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

Fanny Kikufi Nzamba

DES SOCIÉTÉS MINIÈRES ENCOURAGÉES À GÉRER LES SUBSTANCES MINÉRALES DES REJETS

L'objectif poursuivi, selon le Président de la République Félix Tshisekedi, est de "capitaliser la valeur économique potentielle qui existe dans les rejets des mines (les stériles ou les remblais) et qui pourrait aisément servir à relancer ou à accroître la production minière de notre pays en vue de rapporter à l'État des recettes substantielles pour son développement économique et social".

Lors de sa communication en Conseil des ministres du 15 mars 2024, le Chef de l'État Félix Tshisekedi a fait remarquer que des sociétés minières du Portefeuille semblent être encouragées à poursuivre la pratique qui consiste à geler les substances minérales issues des rejets, autrement appelées « remblais », situées dans les périmètres couverts par des permis d'exploitation (PE) ou des autorisations d'exploitation de carrière permanente (AECPP) au mépris de la Loi n°18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier.

Cependant, l'absence continue des droits miniers couvrant l'intégralité des rejets des mines des sociétés du Portefeuille aurait tendance à favoriser la fraude en cas d'exploitation clandestine, de cession d'actifs et/ou la non prise en compte de la valeur des rejets

dans le capital social de sociétés communes.

Par conséquent, il faudrait de la transparence totale en la matière pour venir à bout du phénomène.

D'où l'idée de créer notamment des droits miniers (PER) sur lesdits rejets auxquels s'ajouterait l'élaboration d'un répertoire complet et actualisé de façon récurrente, par le Cadastre minier (CAMI), en vue de permettre à l'État congolais d'élargir l'assiette des profits de l'exploitation des substances minérales aux rejets, a suggéré Félix Tshisekedi.

Dans cette perspective, la ministre des Mines a été chargée de "veiller à la prise en compte de ce potentiel économique qui devra se concrétiser par un suivi transparent et réglementé de l'exploitation de ces rejets".

De même, elle devra instruire le CAMI de contacter les différentes sociétés concernées en vue de créer des droits miniers sur tous les rejets des sites miniers de la République.

Christian Kusema



LE CONSEIL A PRIS ACTE D'UNE NOTE D'INFORMATION SUR LA STABILISATION DES PRIX DES PRODUITS DE BASE DANS LES ZONES TOUCHÉES PAR L'INSÉCURITÉ

Le ministre d'État, ministre de la Décentralisation et réformes institutionnelles : Eustache Muhanzi Mubembe, faisant l'intérim du ministre de l'Économie nationale, a, au cours de la dernière réunion du Conseil des ministres, évoqué les effets néfastes des conflits qui précarisent davantage les populations du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et d'Ituri, affectées par l'insécurité.

Au regard de la persistance des conflits dans ce coin du pays qui entravent l'approvisionnement en produits de base, le ministre de la Décentralisation a encouragé le Gouvernement à formuler une réponse économique en appui aux efforts diplomatiques et militaires déjà déployés en vue de soulager les difficultés que rencontrent les populations de cette partie du pays.

“Le Conseil a été informé des contours généraux de l'intervention économique du Gouvernement pour stabiliser les prix dans les zones sous conflits armés et sécuriser leur approvisionnement en denrées de base”, rapporte le compte-rendu du Porte-parole du Gouvernement.

Dans cette perspective, a poursuivi Patrick Muyaya, il a

été lancé les travaux techniques conjointement avec le ministère des Finances pour définir les modalités d'une intervention en faveur de l'approvisionnement et la stabilisation des prix dans l'Est du pays. Un dossier détaillé sera présenté au Conseil des ministres au terme des travaux de cette Commission, a conclu le ministre Eustache Muhanzi.

La République Démocratique du Congo, en particulier sa partie orientale, est confrontée à l'activisme des groupes armés locaux et étrangers. La résurgence des rebelles du M23, soutenus par des acteurs extérieurs, a exacerbé la situation sécuritaire dans la région. Cette situation a conduit à une prise de contrôle de certaines zones du Nord-Kivu par les rebelles, entravant ainsi l'approvisionnement en produits de base et perturbant la stabilité des prix dans ces régions.

Face à ces défis complexes, le gouvernement met en œuvre des mesures pour répondre aux besoins des populations affectées par l'insécurité et pour garantir l'accès aux denrées essentielles.

Il s'agit d'un enjeu crucial pour assurer la sécurité alimentaire et le bien-être des habitants des zones touchées par les conflits armés en RDC.

En parallèle des actions gouvernementales, la société civile, les organisations internationales et la communauté internationale ont un rôle important à jouer pour soutenir les efforts de stabilisation et de reconstruction dans les zones affectées. Il est impératif de promouvoir la paix, la justice et le développement durable pour permettre aux populations de retrouver un environnement sûr et propice à leur épanouissement.

La question de la stabilisation des prix des produits de base dans les zones sous insécurité en RDC nécessite une réponse urgente et coordonnée.

Il est essentiel de combiner les efforts politiques, économiques et humanitaires pour répondre aux besoins des populations affectées et pour favoriser une sortie durable de la crise.

Pitshou MAKWELA

**LPDA
LISEZ ET
FAITES LIRE**

ÉTAT ET ADMINISTRATION DU TERRITOIRE DÉBATTUS AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT



Au cours de la cent-vingt-huitième réunion ordinaire du Conseil des ministres du gouvernement de la République, le ministre de l'Intérieur, sécurité et affaires coutumières a présenté le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Dans sa partie informative, le vice-Premier ministre a indiqué que l'état du territoire national reste marqué par la poursuite des opérations militaires ordonnées par le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, dans le cadre de l'état

de siège en provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

IL également expliqué au conseil que l'état d'esprit de la population demeure calme, et a été notamment marqué par l'accueil favorable de l'ensemble de l'opinion nationale suite à la position du Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine identifiant le mouvement terroriste M23 aux groupes armés négatifs FDLR et ADF/MTM. Il a également évoqué l'appel de l'opinion aux autorités de continuer à renforcer la montée en puissance de nos Forces de défense et de sécurité, au regard

des résultats mitigés récoltés à travers des appuis bilatéraux et régionaux dans la sécurisation des frontières congolaises, dans la partie Est du pays ; ainsi que les inquiétudes « grandissantes » face aux conditions humanitaires difficiles des Congolais suite aux affrontements entre les FARDC et le tandem M23-RDF.

Entre-temps à l'Ouest, les informations livrées par Le VPM chargé de la Défense et Sécurité font état d'une accalmie relative résultant des actions efficaces des Forces de Défense et de Sécurité contre les Mobondo a été observée.

1. État et administration du territoire Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a passé en revue l'état et l'administration du territoire national qui restent globalement calmes et dominés par la poursuite des opérations militaires dans le cadre de l'état de siège en provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

L'état d'esprit de la population demeure calme, et a été notamment marqué par un accueil favorable de l'ensemble de l'opinion nationale suite à la position du Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine identifiant le mouvement terroriste M23 aux groupes armés négatifs FDLR et ADF/MTM.

Il est à noter aussi les réactions en sens divers de l'opinion suite à une série d'Arrêts rendus par la Cour Constitutionnelle à son audience publique du mardi 12 mars 2024 concernant les recours en contestation des résultats des élections législatives nationales.

En rapport avec le Plan de désengagement de la MONUSCO, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a fait le point de la réunion tenue le 14 mars 2024 à Kinshasa devant les principaux États contributeurs et d'autres organismes internationaux (USA, Grande-Bretagne, France, Suisse, Italie, Allemagne, Japon, UE, JICA, BAD, PAM, OICHA) et en présence des Experts du Gouvernement de la République.

Il a rapporté que la MONUSCO a présenté son évaluation des actions menées sur terrain,

lors du lancement du plan de désengagement à la base de Kamanyola de la Police nationale congolaise. Face à la nature des contraintes, elle a exprimé aux États contributeurs la nécessité d'un budget additionnel.

De son côté, le Gouvernement a réitéré sa détermination à assumer ses responsabilités dans l'exécution de la Feuille de route arrêtée de commun accord avec la MONUSCO.

Quant aux États contributeurs, ils ont exprimé leur disponibilité à accompagner le Gouvernement. Par ailleurs, la situation aux frontières, la criminalité et le banditisme ont aussi fait l'objet du rapport du vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, et le Conseil en a pris acte.

2. Situation sécuritaire

Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a passé en revue la situation sécuritaire à l'Est du pays qui est marquée par une complexité et une persistance des attaques perpétrées par la coalition M23/RDF sur nos positions le long des axes Rwindi et Katanda dans le Nord-Kivu.

Face à cette menace persistante, nos Forces Armées sont engagées dans la contre-offensive et la reprise de l'initiative en vue de restaurer l'autorité de l'État et de garantir la sécurité de nos concitoyens.

Il a soutenu que des succès significatifs ont été remportés, comme en témoigne la destruction d'un drone de reconnaissance ennemi près de

la position de la 32ème Brigade de Réaction Rapide, ainsi que les pertes importantes infligées à l'ennemi lors de son repli de Kalembe vers Kashuga.

Ces actions ont affaibli la menace pesant sur Pinga et le centre de Masisi.

À l'Ouest, une accalmie relative résultant des actions efficaces des Forces de Défense et de Sécurité contre les Mobondo a été observée.

Sur tous les fronts, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo demeurent résolument engagées dans leur mission de pacification de toutes les poches concernées à travers le territoire national.

Le Conseil a pris acte de ce rapport

Blandine Nzovo Niangasa

**LPDA
LISEZ
ET FAITES
LIRE**

RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE LA SNCC SA ET ONATRA SUR FONDS DE LA RLT

Lors de la cent-vingt-neuvième réunion ordinaire du Conseil des ministres du vendredi 15 mars à la cité de l'Union Africaine, le ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement a présenté aux membres du gouvernement les avancées enregistrées dans le secteur des transports ferroviaire et par voie d'eau, en 2023 et au début de 2024, grâce à la redevance logistique terrestre (RLT) au bénéfice de la Société nationale congolaise du chemin de fer (SNCC SA) et de l'Office national de transports (ONATRA SA). En ce qui concerne l'ONATRA, les ressources de la RLT ont permis d'accélérer les travaux d'aménagement de ses quais et terminaux, tout en renforçant son équipement dans le cadre du projet du port de Matadi pour faciliter une meilleure circulation des personnes et des biens dans cet espace. Cette opération permettra aussi d'avoir des aires dégagées pour décharger les marchandises importées.

À cet effet, il est prévu la démolition et le bétonnage des espaces magasins ainsi que la construction d'une route de contournement et d'un bâtiment administratif hébergeant tous les services commis au port.

Dans ce lot des travaux réalisés, il y a aussi réhabilitation du tronçon de la voie ferrée Kasangulu-Kimwenza, après la destruction des ouvrages d'art du fait des

pluies diluviennes de septembre-octobre 2023. Cela a permis, à nouveau, la reconnexion de la voie.

Le premier train expérimental composé de douze wagons dont deux chargés d'herbicides et équipements de santé, avait quitté Kinshasa le 19 février 2024 à destination de Matadi.

Quant à la SNCC, les fonds issus de la RLT ont été essentiellement affectés en 2023 à l'achat notamment de vingt-deux voitures à voyageurs neuves, vingt locomotives dont seize Diesel électriques et quatre Diesel hydrauliques.

La RLT a également permis l'acquisition d'outils pour la maintenance des locomotives, l'achat de 1 548 tonnes de rails, 29 630 traverses et éléments divers de fixation.

Selon le ministre des Transports, à ce jour, d'autres projets sont en phase d'exécution, tels que l'acquisition de 90 kms de matériel pour la jonction Likasi-Fungurume, l'achat de cinq locomotives Diesel électriques de ligne, l'acquisition de 30 000 traverses métalliques neuves et éléments divers de fixation.

En termes de perspectives, plusieurs actions sont alignées pour 2024. Elles ciblent les infrastructures ferroviaires et les acquisitions techniques.

Par ailleurs, le Conseil a été informé de la reconduction de l'Arrêté interministériel instituant la perception de la RLT pour une période de deux ans à dater de mai 2024.

Cette étape a été franchie, après concertation avec la Fédération des Entreprises du Congo qui, a accepté le principe pour avoir constaté une nette amélioration dans la gestion de la collecte de la RLT. Pour la FEC cette ressource devra permettre à notre pays de faire face aux défis de son développement, notamment en ce qui concerne l'importance du rail et des ports.

En concluant son intervention, le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement est aussi revenu sur la situation qui prévaut au sein de la société Transco spécifiquement en ce qui concerne l'approvisionnement en carburant par la société Cobil SA.

Le Président de la République a chargé la Vice-Ministre des Finances à travailler étroitement avec le Ministre sectoriel précité en vue de trouver une solution rapide et de ne pas handicaper les activités de cette entreprise d'intérêt national.

Chris MUMPAKANI

L'APPUI DU GOUVERNEMENT SOLLICITÉ POUR LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE LOCALE

Le gouvernement congolais a pris acte de trois notes d'informations du secteur de l'industrie. C'était lors de la 129^{ème} réunion du conseil des ministres.

Des notes d'informations présentées par le ministre de l'industrie.

La première, indique le compte-rendu du gouvernement, a concerné la présentation sommaire de l'étude sur le positionnement de notre pays dans la chaîne de valeur mondiale des batteries, des énergies renouvelables et des voitures électriques. Cette étude menée par le cabinet BICOTIM aborde plusieurs conditions socio-économiques susceptibles de booster l'industrie congolaise de la batterie.

Elle démontre que le développement de la chaîne de valeur de la batterie, des énergies renouvelables et des véhicules électriques est une opportunité d'industrialiser le pays en prenant la ville de Kamina comme point de départ au regard de ses atouts géographiques, des infrastructures existantes, de sa position complète par rapport aux différentes sources d'approvisionnement des métaux qui entrent dans la composition des batteries électriques, et sa

traversée par la route nationale n°1.

Cette étude, poursuit le compte-rendu, débouche principalement sur ce qui sera appelé « Programme national de développement de la chaîne de valeur des métaux de la Transition énergétique » dont le conseil congolais de la batterie aura le lead, les Ressources hydrauliques et l'électricité, les infrastructures, les finances, l'industrie, l'environnement, etc.

Le ministre Paluku a ainsi sollicité du conseil des ministres la convocation d'un cadre d'échange, format atelier d'immersion, pour que chacun des secteurs s'imprègne de cette vision qui découle des six piliers de son programme de gouvernance du Président de la République pour ce quinquennat.

La deuxième note a fait référence à la nécessité d'un audit technique (mécanique et électrique), à court terme, pour mieux préparer la reprise de la production dans le cadre de la relance de Cimenterie nationale CINAT. Les préalables de cette opération ont été examinés à cette occasion.

La troisième et dernière note d'informations s'est penchée sur le projet de la Cimenterie de Maïko et la protection de l'industrie locale des carreaux et des faïences.

En ce qui concerne la Cimenterie de Maïko, le ministre de l'industrie a sollicité du Gouvernement l'autorisation de prendre un arrêté pour le suivi de l'exécution de ce projet par un comité technique à mettre en place.

Car, il a été décidé qu'une zone économique spéciale soit implantée dans l'espace industriel de Maïko qui comprendra définitivement la Cimenterie, la centrale hydroélectrique de 20 MW et la zone économique spéciale.

Sur l'autre volet, il a soutenu que l'arrêté pris par son collègue du commerce extérieur dans le but de protéger l'industrie locale et ainsi freiner le phénomène de dumping organisé à partir de la frontière de Lufu et qui perturbe fortement le marché, principalement dans la partie Ouest de la RDC.

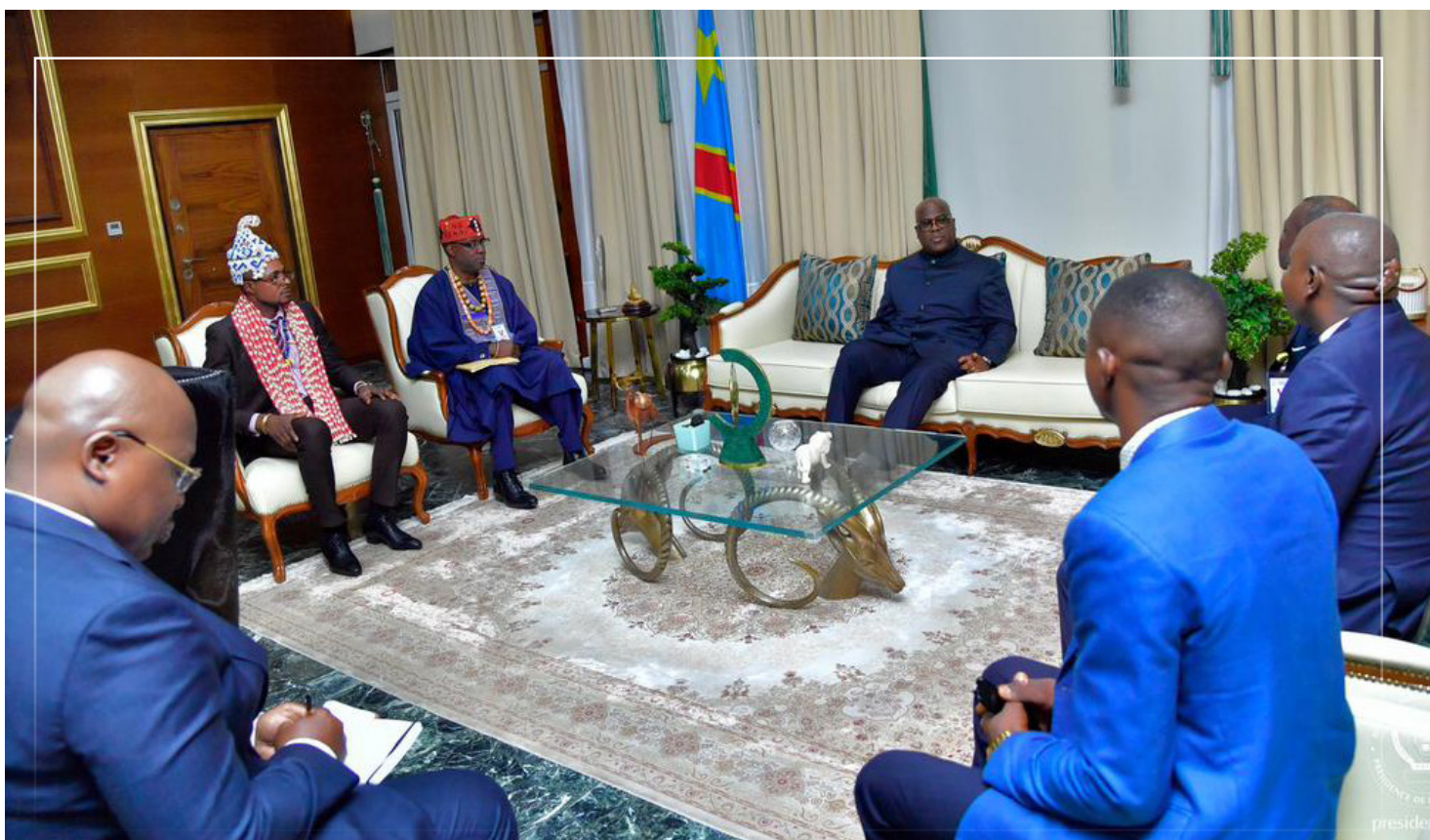
L'appui du gouvernement a, ainsi, été sollicité pour la protection de l'industrie locale et particulièrement l'implication du ministre des finances, par ses services attitrés opérant aux frontières du Kongo-central et d'initier des mesures coercitives pour stopper ce phénomène.

Guylain Kabalundi

SEMAINE EN IMAGES



SEMAINE EN IMAGES



SEMAINE EN IMAGES



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME: DENISE NYAKERU COMPATIT AVEC LES FEMMES VICTIMES DES VIOLENCES EN RDC



À l'occasion de la journée internationale des Droits des femmes célébrée le 8 mars de chaque année, la Distinguée Première Dame Denise Nyakeru Tshisekedi a rédigé une lettre à l'intention des femmes congolaises.

La journée du 8 mars a été célébrée en RDC dans une attitude de deuil pour compatir avec les compatriotes victimes de l'agression rwandaise dans la partie Est du pays.

Suite à cette situation qui prévaut au pays, la Première Dame a préféré rendre hommage à la femme congolaise pour les combats quotidiens qu'elle mène contre les oppressions, les interdictions, les tabous, les préjugés, les aliénations, les exclusions et les humiliations diverses.

"Je suis convaincue que le Congo

prospère, que chacun de nous appelle de ses vœux, ne le sera pas si nous méprisons les droits reconnus à plus de la moitié de la population congolaise que représentent les femmes et les filles", a-t-elle précisé.

Madame Tshisekedi a ajouté que "Je m'adresse à vous avec une conscience lourde par la gravité et la brutalité des violences infligées aux nombreuses femmes et filles sur les champs de bataille à l'Est de notre pays".

D'après les Nations Unies, le thème de la journée internationale des femmes 2024 est en phase avec les exigences de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes: mettre fin à la violence fondée sur le genre grâce à un financement adéquat. Sans investissements ambitieux pour intensifier les programmes de prévention, mettre en œuvre des politiques efficaces et fournir

des services de soutien pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, les pays ne parviendront pas à mettre fin à la violence fondée sur le genre d'ici à 2030.

Le thème national, " Accroître les ressources nécessaires en faveur des femmes et les filles dans la paix pour un Congo paritaire", souligne notamment l'importance de soutenir les femmes et les filles touchées par le conflit dans l'Est de la RDC.

Pour ce fait, Madame Denise Nyakeru considère que nous ne pouvons pas sous-estimer l'impact des conflits armés sur la vie quotidienne des femmes et des filles dont les cris expriment toute la douleur, toute l'angoisse, tout le chagrin et toute la déshumanisation auxquels elles font face.

C'est pour cette raison que la Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi s'est donnée pour mission de faire taire les préjugés qui entourent la condition de la femme en RDC en vue de bâtir une société plus équitable, plus juste et plus solidaire.

Depuis plus de cinq ans, la Fondation agit en faveur de l'éducation de la jeune fille et de l'autonomisation économique des femmes.

Sandra Mbombo

Entretien téléphonique entre les Présidents Félix Tshisekedi et Mohamed Ould Gazouani de la Mauritanie

La crise sécuritaire dans l'Est de la République démocratique du Congo était au cœur d'un entretien téléphonique entre les Présidents Félix Tshisekedi et Mohamed Ould Gazouani de la Mauritanie, Président en exercice de l'Union Africaine.

Le Chef de l'État a remercié son homologue mauritanien de l'accompagnement de l'Union Africaine dans les efforts de paix en RDC et de l'endossement par la commission paix et sécurité de l'UA, de l'intervention de la mission de la communauté de développement de l'Afrique australe dans l'Est du Congo.

Des sanctions sévères à l'endroit des députés provinciaux corrompus.

Des sanctions sévères seront prises à l'endroit des députés provinciaux qui monnayeraient leurs voix auprès des candidats sénateurs et gouverneurs des provinces.

C'est ce qui ressort de l'entretien que le Président de la République Félix Tshisekedi a eu à la cité de l'Union Africaine avec la ministre d'État, ministre de la Justice et garde des sceaux Rose Mutombo.

Garant du Bon fonctionnement des institutions, le chef de l'Etat a demandé à la ministre d'Etat d'échanger avec le procureur général près la cour de cassation afin d'attirer l'attention de

différents procureurs généraux sur les bruits de corruption enregistrés.

Signature du 5^{ème} avenant à la convention de collaboration gagnant- gagnant entre la Rdc et la Chine.

La cité de l'Union Africaine a abrité la cérémonie de signature du 5^{ème} avenant à la convention relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en République démocratique du Congo.

Devant le Président de la République Félix Tshisekedi, le représentant du regroupement des entreprises chinoises, les vice ministres des Finances et du Budget représentant leurs titulaires empêchés, la ministre des Mines et le ministre d'État chargé des infrastructures et travaux publics, ont tour à tour, signé l'avenant à la convention de collaboration, fruit des renégociations sous l'impulsion du Président de la République, conformément à l'esprit de la déclaration conjointe entre la RDC et la Chine sur l'établissement d'une coopération globale et d'un partenariat stratégique. Objectif : rétablir l'équilibre dans ce partenariat, le rendant gagnant-gagnant.

Parmi les points d'accord, on note notamment la révision à la hausse du montant d'investissement pour les infrastructures, de 3,2 à 7 milliards de dollars. L'avenant consacre aussi la participation de la RDC dans le capital de la Sino-congolaise hydroélectrique de

Busanga à hauteur de 40 %.

Le Chef de l'État reçoit le ministre britannique de l'environnement et du climat.

La République démocratique du Congo et la Grande Bretagne entretiennent de bonnes relations bilatérales d'amitié et de coopération que Londres envisage de renforcer.

En séjour à Kinshasa, le ministre britannique de l'environnement et du climat Lord Benyon l'a déclaré au sortir de l'audience que lui a accordée le président de la république Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo à la cité de l'union africaine.

"Nous allons aider la Rdc à trouver une solution à la crise sécuritaire dans l'Est du pays " a indiqué le ministre britannique.

Le Chef de l'État avec les chefs coutumiers du grand Bandundu, du grand Kasai et du grand Kivu.

Le Président de la République Félix Tshisekedi a eu des entretiens à la cité de l'Union Africaine, tour à tour, avec les chefs traditionnels du grand Bandundu, du grand Kasai et du grand Kivu Les chefs coutumiers du grand Bandundu ont présenté au Chef de l'État leurs doléances relatives à la situation sécuritaire préoccupante dans leur espace.

Ils ont aussi sollicité auprès du garant des institutions un ministère propre aux chefs traditionnels.

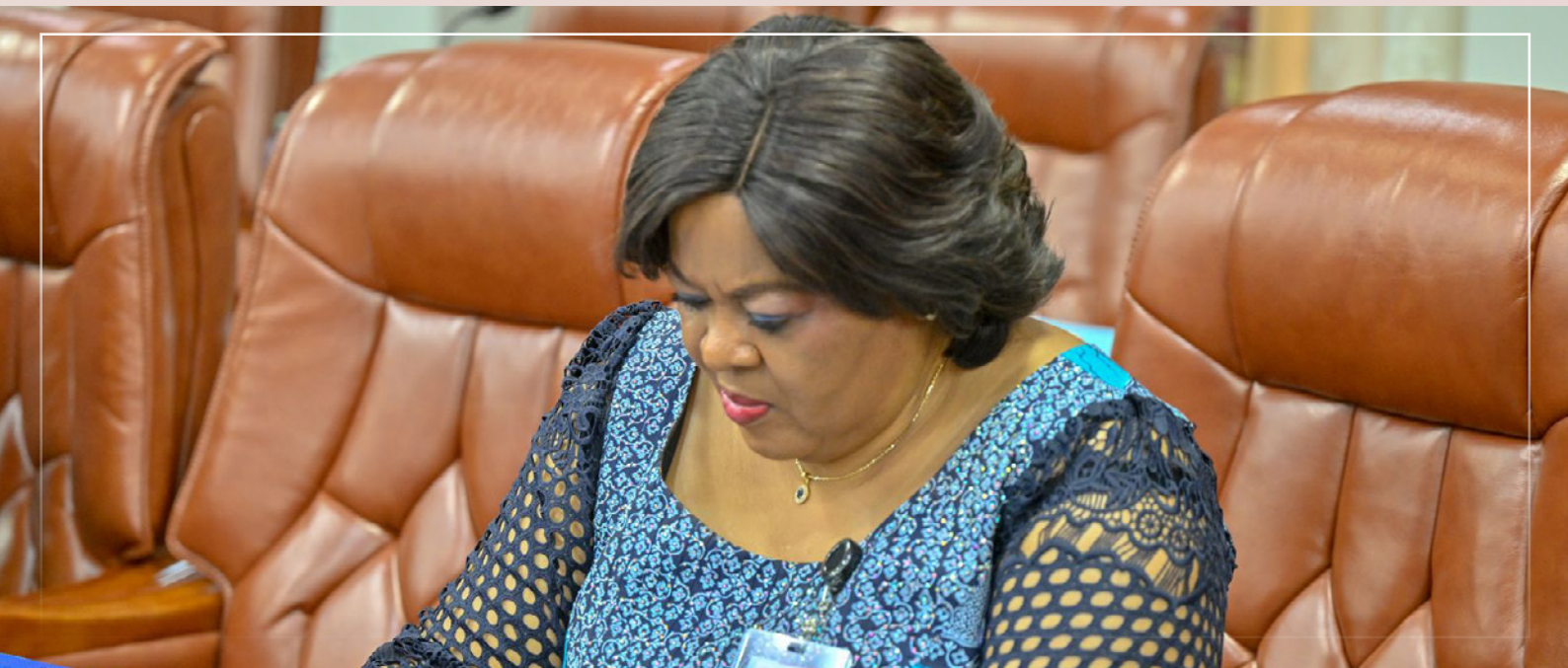
Conduite par le président national du Conseil supérieur de l'autorité traditionnelle et coutumière, Sa majesté Mfumu Difima Ntinu, la délégation du grand Kasai est venue remercier le Président de la République d'avoir honoré l'autorité traditionnelle lors de la cérémonie d'investiture pour son deuxième quinquennat en cours.

Pour sa part, la délégation des chefs coutumiers du grand Kivu a encouragé le Président Tshisekedi à maximiser les efforts entrepris durant son premier mandat pour la paix durable dans l'Est du territoire national.

Pierre Kibambe Somwe



LA LEVÉE DU MORATOIRE SUR LA PEINE DE MORT EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



ACP rapporte : « **Retour à l'exécution de la peine de mort pour combattre l'impunité** ».

Le Procureur général près la Cour de cassation et l'Auditeur général des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont été chargés d'assurer une large diffusion de cette circulaire. C'est lors de son Conseil du 9 février 2024 que le gouvernement avait décidé de la levée du moratoire sur l'exécution de la peine de mort, rappelle le bulletin quotidien.

LE POINT s'interroge : « **Pourquoi la République démocratique du Congo rétablit la peine de mort ?** ».

Selon le magazine d'actualité

hebdomadaire français, le rétablissement des exécutions vise à débarrasser l'armée de notre pays des traîtres et d'endiguer la recrudescence d'actes de terrorisme et de banditisme urbain entraînant mort d'hommes.

C'est ce qui ressort d'une circulaire signée mercredi 13 mars par la ministre de la Justice congolaise Rose Mutombo.

Le rétablissement des exécutions vise à débarrasser l'armée des traîtres. Le texte vise également les auteurs de banditisme urbain entraînant mort d'hommes, ajoute -t-elle.

7SUR7.CD écrit : « **Le parti de Muzito soutient son application**

aux complices des crimes de guerre dans l'Est de la RDC et non aux malfrats urbains ».

Au média de préciser que le parti Nouvel Élan émet des réserves en ce qui concerne le banditisme urbain et invite l'État à trouver d'autres mécanismes pour maîtriser cette situation.

Par contre, BREVE.CD note : « **Peine de mort en RDC : Denis Mukwege hausse le ton** ».

Le Dr Mukwege, lauréat du prix Nobel de la paix, a dénoncé cette mesure comme étant inconstitutionnelle et témoignant d'une dérive autoritaire préoccupante.

Selon lui, cette décision met en

évidence un recul du système de protection des droits humains dans le pays.

Il a ajouté que « Cette mesure populiste est particulièrement dangereuse dans un pays où la justice est dysfonctionnelle et “malade”, le déficit d’indépendance et d’impartialité du système judiciaire est notoire et la justice militaire ne prévoit pas de double degré de juridiction, en violation des garanties procédurales inhérentes à un procès équitable ».

Dans le même ordre d’idées, **FORUM DES AS** clame :

« **L’UE s’oppose au rétablissement de la peine de mort en RDC** ».

Dans une déclaration rendue publique lundi 18 mars, l’Union européenne (UE) a manifesté son indignation à la suite de la levée du moratoire sur l’exécution de la peine de mort de 2003 par le gouvernement congolais. L’UE reste intransigeante quant à sa position sur cette démarche de Kinshasa, indiquant qu’elle viole les principes fondamentaux du droit à la vie.

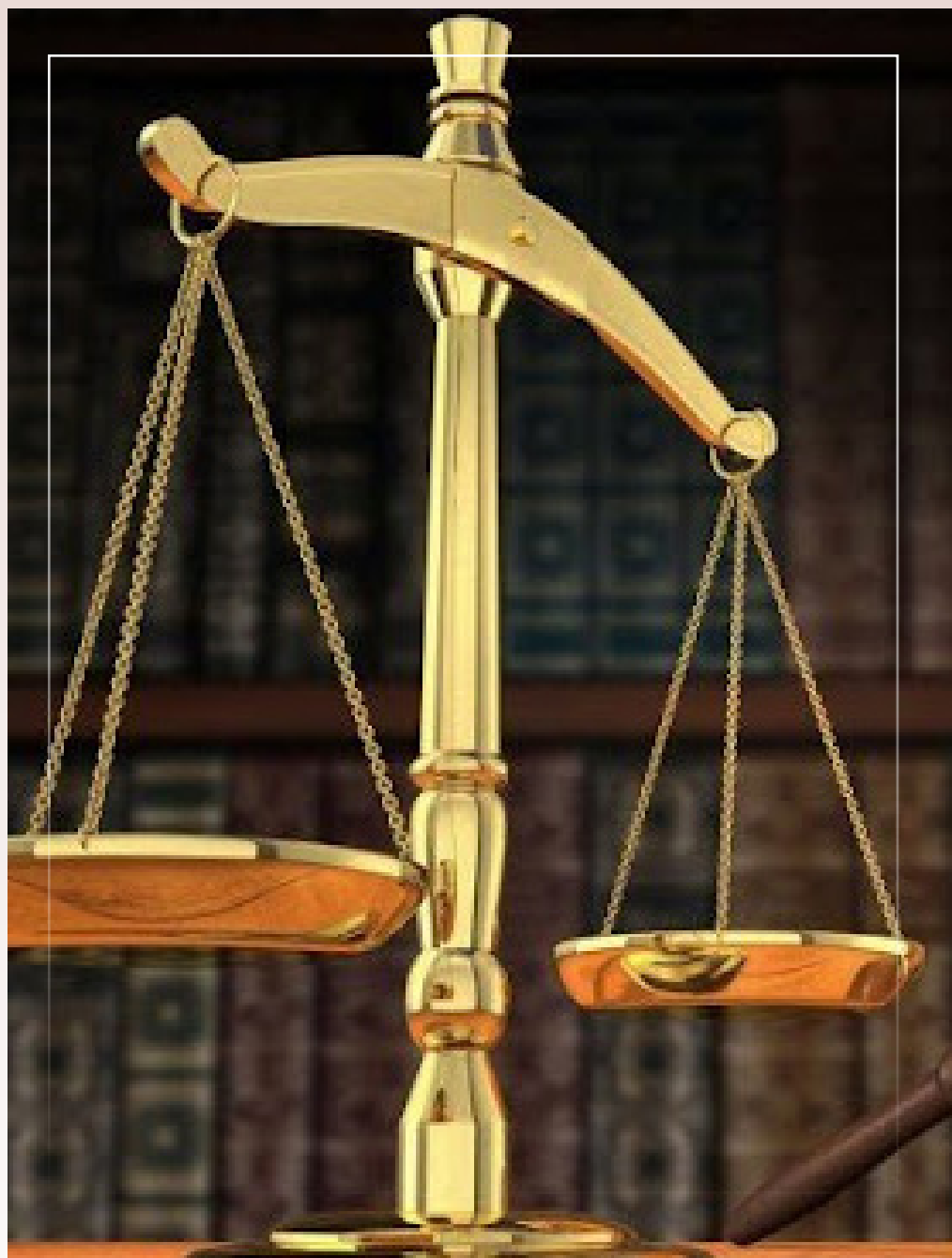
Enfin, **OURAGANFM.CD** pointe : « **Peine de mort, l’ire du cardinal Ambongo et l’opposition ferme de l’UE** ».

Le récent rétablissement de la peine de mort en RDC a suscité une vague d’indignations tant au niveau national qu’international. Des réactions de désapprobation émanent de l’Union européenne et des figures religieuses influentes telles que le cardinal Fridolin Ambongo.

L’archevêque métropolitain de Kinshasa a exprimé son désaccord avec cette décision du gouvernement. Dans une interview accordée à la télévision catholique (KTO), le prélat a indexé le régime Tshisekedi, dénonçant ce qu’il considère comme “un pas en arrière” pour la nation congolaise. Plus loin, l’archevêque de Kinshasa conçoit mal le fait que Félix Tshisekedi ait décidé de rétablir de fait la peine de mort pour punir “les traîtres”, un concept encore flou. Bref, le cardinal estime que c’est une décision irresponsable.

D’ailleurs, rappelle-t-il, les plus grands traîtres à la patrie sont au pouvoir.

Pitshou MAKWELA



PORTRAIT-ROBOT DU PREMIER MINISTRE !

Dans un système politique semi-présidentiel, le gouvernement a un personnage clé : le Premier Ministre.

L'exécutif a donc deux têtes: le Président de la République et le Premier Ministre. Sans s'appesantir sur le rôle que lui réserve la constitution du pays, un portrait-robot du futur chef du gouvernement peut être dressé. En premier lieu, il est issu de la majorité qui se dégage à l'assemblée nationale et identifiée par l'informateur.

Au regard des dernières législatures depuis 2006 qui ont vu défiler à la Primature, des chefs du gouvernement originaire du grand Bandundu (2), du Maniema (1), de l'espace Kasaien (2), du grand Katanga (2), tout porte à croire que le tour des espaces géographiques et ethniques va continuer.

Les deux Kivu (Nord et Sud), le grand Nord comme la Province Orientale, le Grand Équateur, le Sankuru et le Kongo central peuvent voir un de leurs originaires occuper le poste.

La nomination d'un Premier Ministre a souvent permis au Président de la République de

s'attirer la sympathie ou les faveurs des habitants et des ressortissants de la province d'origine du chef du gouvernement. Ce choix peut même calmer les ardeurs de l'opposition dans ces contrées du pays. Cela peut également signifier un regain d'intérêt du Président de la République pour les Congolais qui vivent dans la province dont est originaire le Premier ministre. De ce fait, il est important de tenir compte d'une indication, fruit du premier mandat et de la campagne du candidat N°20 : l'importance accordée au développement de l'arrière-pays.

Le prochain Premier ministre devra en faire un axe principal de son programme de gouvernement. Il doit donc savoir orienter le travail de ses ministres dans ce sens et bien travailler avec les gouverneurs de province.

Il doit toujours avoir à l'esprit que Kinshasa n'est pas la RDC... Il doit donner à son programme de gouvernement une envergure nationale.

Il doit avoir une grande capacité de gestion, fruit d'une expérience avérée mais aussi bien coordonner ses ministres pour plus d'efficacité.

Il doit être réformateur et sa gouvernance doit porter sur une réelle transformation du pays pour un mieux-être de ses administrés.

Il doit faire preuve d'une habileté politique pour faire voter des lois essentielles auprès des deux chambres du Parlement. Il doit veiller sur l'amélioration constante de l'administration et du service public qui sont la colonne vertébrale de l'État. L'habileté politique doit lui permettre surtout de bien circonscrire son espace par rapport au Président de la République.

Il doit veiller à rappeler aux collaborateurs du Chef de l'État (Dircab, Dircaba, conseillers de tous bords) que ce sont les ministres qui engagent la République au nom du gouvernement et en son nom.

Il lui revient de pourvoir aux besoins en moyens des différentes institutions pour faciliter leur fonctionnement harmonieux.

Il facilitera la tâche du Président de la République, garant de la constitution et du bon fonctionnement des institutions.

Maze Mwakumania

Érik Nyindu Kibambe
Directeur de la Cellule
de Communication

Giscard Kusema
Directeur-Adjoint

Bernard TSHISHIMBI
Coordonnateur LPDA

Journalistes:

Chris Mumpakani
Christian Kusema
Sandra Mbombo
Guillaume Modimola
Blandine Nzovo
Jules Tshitumbayi
Pitshou Makwela
Rachel Futu
Fanny Kikufi
Aminata Kasa
Carol Lumingu
Pierre Kibambe
Maze Muakumanya
Julie Tshienda
Nguylain Kabalundi
Carole Tshimanga
Marie Josée Missia

Photographes:

Michel Katompa
Thierry Tshilobo
Prince Awebema
Anta Munoki
Bobette Amuli
Didier Malongo
Omar Asoko
Roger Matutilla
Patrick Nkusu
Papy Kasongo
Steve Nkyungu

Designer:

Serge Muanza Binsoum



LPDA
CHEZ VOUS



**Copyright Cellule de Communication
Présidentielle Février 2024**
